

QU'EST-CE QUE L'ESPACE JEUNES ?



L'Espace Jeunes est un lieu d'échanges et de convivialité **ouverts aux jeunes de 11 à 17 ans**. Il vise à accompagner et à guider les adolescents, à travers une formule de loisirs de proximité et de mise en place de projets jeunes.

QUI VIENT À L'ESPACE JEUNES ?

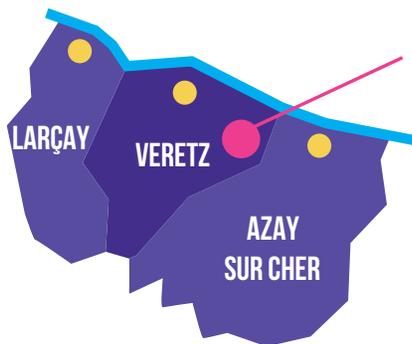


L'Espace Jeunes accueille les adolescents de la Communauté de communes Touraine Est Vallées **habitant à Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz, dès l'été de leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à leurs 18 ans**. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 11-14 ans.



UNE ÉQUIPE AUPRÈS DES JEUNES

Avec son équipe d'encadrement expérimentée, l'Espace Jeunes vise à accompagner et à guider les adolescents dans leurs projets.



INTER'VAL

Adresse

3, rue du professeur Robert Debré
37270 Véretz

CONTACTS

Julien Lenay



Coordinateur jeunesse responsable structure Inter'val

j.lenay@touraineestvallees.fr 06 17 32 91 09

Promeneurs du Net

Laetitia Bourgade



Responsable adjointe structure Inter'val

l.bourgade@touraineestvallees.fr 06 16 33 06 40

Promeneurs du Net laetiespj_pdn37

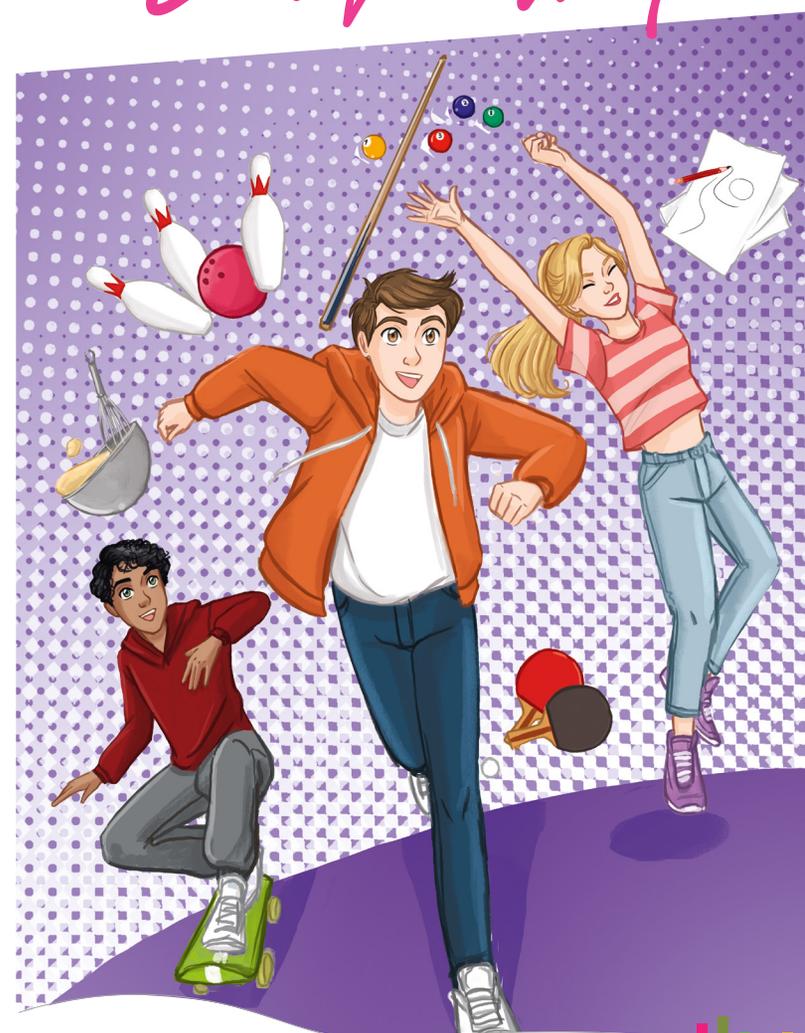
Nicolas Chauveau



Animateur Espace Jeunes

Promeneurs du Net nicoespj_pdn37

L'ESPACE JEUNES Sud Cher



www.touraineestvallees.fr



Espace Jeunes Sud Cher



COMMUNAUTÉ
Touraine-Est Vallées

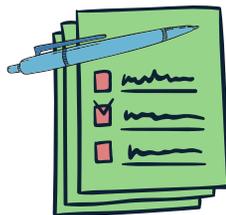
ESPACE
JEUNES
SUD CHER

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALLIANCE
FAMILIALES
Cat
Touraine



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION



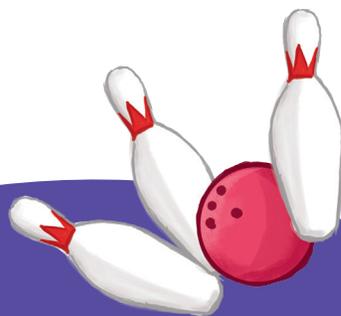
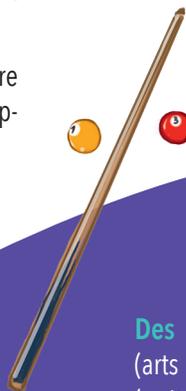
Un dossier d'inscription annuel est à retirer à l'Espace Jeunes ou à télécharger sur les sites des communes, et de la Communauté Touraine Est Vallées, rubrique « Espace famille ». Seuls les dossiers complets permettent de participer aux activités de l'Espace Jeunes.

Le dossier est valable pour l'année en cours de septembre à août. Les inscriptions sont possibles toute l'année, auprès de l'équipe.

Adhésion pour une année : 10 €



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉS POSSIBLES



Des stages : jeux de rôles, pâtisserie, sports de découverte (arts martiaux, escalade...), micro-fusées, mécanique, culture (guitare, sculpture...).

Des activités au local : billard, air hockey, atelier création, sports collectifs (football, handball, basketball, hockey...), jeu de société (plus 150 jeux disponibles), grand jeu de plein air, sorties ludiques (piscine, bowling, cinéma, laser game, patinoire...).

Important !

Toutes les activités n'apparaissent pas sur les programmes, pour laisser la place aux envies et aux demandes des jeunes.



RESPONSABILITÉ

Une fois inscrits, les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs pendant toute la durée des activités. En dehors des horaires prévus et lorsque les jeunes quittent délibérément les animateurs et/ou les locaux d'accueil, les animateurs ne sont plus responsables du jeune et la responsabilité des parents est alors engagée.



LES HORAIRES D'OUVERTURE

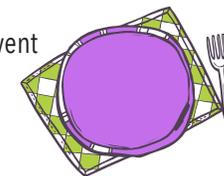
Pendant la période scolaire : les mercredis de 13h30 à 18h30 et les samedis et vendredis selon la programmation.

Pendant les vacances : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 19h

(Possibilité de restauration sur inscription)

LA RESTAURATION

Pendant les vacances, les jeunes peuvent prendre leur repas dans les locaux de l'Espace Jeunes pour 3,22 € par jour, sur inscription.



Les réservations doivent se faire minimum 2 semaines à l'avance pour permettre au service Restauration d'anticiper les commandes.

LE TRANSPORT



Un minibus permet aux jeunes des communes de Larçay et d'Azay-sur-Cher de se rendre au local appelé l'InterVal à Véretz. Une réservation est nécessaire pour organiser ces voyages.

> Le départ s'effectue devant les accueils de loisirs à 13h50 pour Larçay et 13h40 pour Azay sur Cher, pendant la période scolaire, avec une réservation la veille avant 15h.

> Le départ s'effectue devant les accueils de loisirs à 09h50 pour Larçay et 09h40 pour Azay sur Cher, pendant les vacances scolaires, avec une réservation la veille avant 17h. Il n'y a pas de navette le midi mais il est possible de se restaurer sur place.

> Le retour dans les communes se fait entre 17h30 et 18h30, en fonction des activités prévues.

LA FACTURATION

Seules l'adhésion et les activités payantes engendrent une facturation. Après chaque période de vacances, vous recevrez un récapitulatif des sommes à régler.